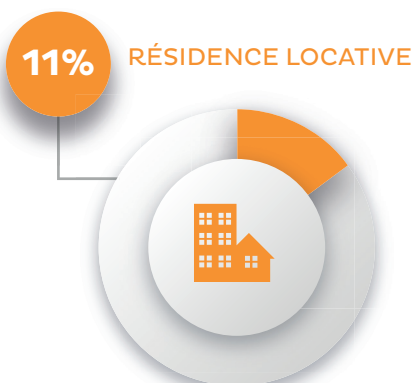
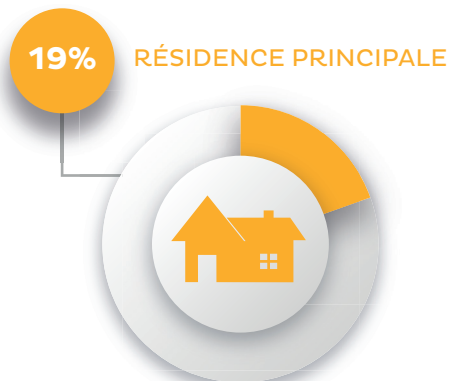
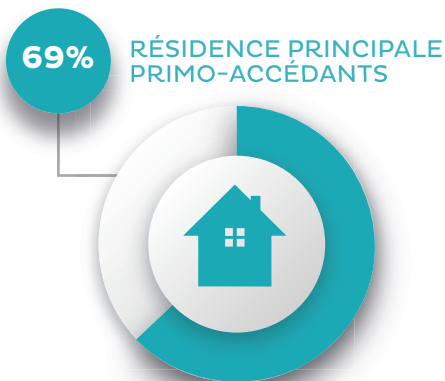


## UN RETOUR DES PRIMO-ACCÉDANTS

Avec 69% de la clientèle CAFPI en juin, contre 66% en mai, la part des primo-accédants poursuit sa hausse. A l'inverse, la part d'investisseurs locatifs observe une nouvelle baisse pour atteindre 11% en juin, contre 19% en avril.

## RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS



## ACCÉDANTS

L'emprunt moyen des primo-accédants est en baisse en juin par rapport au mois précédent. Alors qu'en mai les primo-accédants empruntaient en moyenne 252 500 € sur 283 mois, pour un effort consenti de 5,74 années de revenus, en juin le montant moyen emprunté est passé à 230 400 € sur 281 mois pour un effort consenti de 5,65 années de revenus.

Du côté des autres accédants on observe une hausse du montant moyen de l'emprunt à 362 500 € sur 264 mois pour un effort consenti de 6,54 années de revenus en juin, contre 354 300 € sur 266 mois en mai pour un effort identique de 6,54 années de revenus.

230 400 €

EMPRUNT

362 500 €

5,65 années de revenus

ACQUISITION

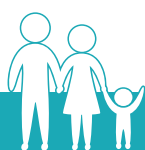
6,54 années de revenus

83,1%

ACHAT DANS L'ANCIEN

91,5 %

## MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS



## ACCÉDANTS

252 500 € / 283 MOIS

MAI

MAI

354 300 € / 266 MOIS

230 400 € / 281 MOIS

JUIN

JUIN

362 500 € / 264 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS BAISSÉ SENSIBLEMENT AVEC **230 400 €** SUR 281 MOIS.

IL AUGMENTE EN REVANCHE CHEZ LES ACCÉDANTS AVEC **362 500 €** SUR 264 MOIS.

# • • • ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS • • •

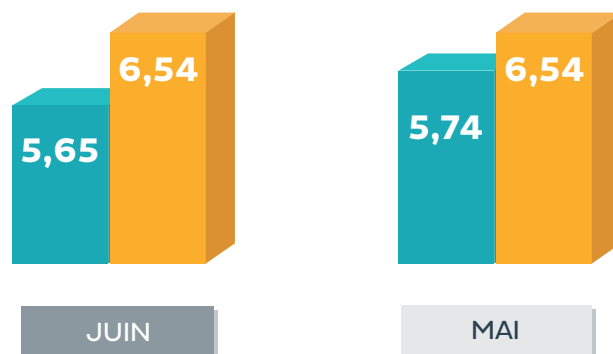
## LES CHIFFRES DU MOIS DE JUIN



Le prix du bien représente **5,65 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **6,54 années** de revenus.



# • • • ACQUISITION DANS L'ANCIEN • • •



## PRIMO-ACCÉDANTS

73,7%

MAI

83,1%

JUIN



## ACCÉDANTS

MAI

81%

JUIN

91,5%

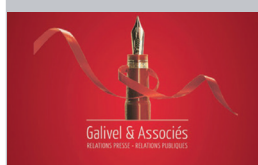
LA PART DE L'ANCIEN SE RENFORCE AVEC **83,1%** DES ACQUISITIONS DES PRIMO-ACCÉDANTS.

DE MÊME CHEZ LES ACCÉDANTS, AVEC **91,5%** DES ACQUISITIONS.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.500 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France, au Portugal et au Maroc pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2019, CAFPI a finalisé 40 000 dossiers, pour près de 9 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 130 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) et sur les réseaux sociaux.

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but de promouvoir le métier de courtier, d'accompagner ses acteurs dans les évolutions réglementaires et législatives et défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
 Carol Galivel / Julien Michon  
 Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03  
 21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Philippe Taboret  
 Directeur Général Adjoint  
 Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
 28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)

**CAFPI** %  
 EXPERT EN CRÉDITS

PROFIL EMPRUNTEURS JUILLET 2020

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 395 600 euros - SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.